

Avenant N° 1 du contrat d'affacturage France n°95 060

Conclu entre :

La SAS ECOTITANIUM

Au capital de 27 905 000 €.

Siège social, 10 Boulevard de Grenelle 75015 PARIS

R.C.S. PARIS 801 118 399

ci-après dénommée le Client ;

&

Crédit Agricole Leasing & Factoring

Adresse postale : 12 place des Etats-Unis-CS 20001-92548-Montrouge-Cedex-France.

Siège social : 12 place des Etats-Unis-92120-Montrouge-France.

Société Anonyme au capital de 195 257 220 euros-RCS Nanterre 692 029 457.

Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Société de courtage d'assurances-N° Orias : 07 030 220 (www.orias.fr)

Ci- après dénommée Crédit Agricole Leasing & Factoring ;

L'Article 4 des Conditions Particulières du contrat d'affacturage cité en référence est remplacé comme suit :

Article 4 - COMMISSION D'AFFACTURAGE (HT)

Taux de commission : 0.21%.

Minimum forfaitaire annuel : 11 700 Euros HT, prélevé mensuellement à compter de la prise d'effet du contrat.

Ces conditions s'entendent pour :

- Une facturation annuelle minimum de : 10 000 000Euros (HT)
- Un nombre d'Acheteurs de : 2
- Une valeur moyenne de facture de : 50 000 Euros (HT)

Article 17- SUBDIVISION DU COMPTE COURANT

Les caractéristiques d'intervention de Crédit Agricole Leasing & Factoring sur ce type de facturation, rendent indispensable, pour une gestion efficace des comptes Acheteurs, un enregistrement distinct des opérations.

En conséquence, l'article 7 des conditions générales du contrat cité en référence est complété comme suit :

le compte courant est subdivisé en deux comptes intitulés :

- ✓ Compte principal ECOTITANIUM -Euros -n° 95060, créances émises sur les Acheteurs du Client situés en France,
- ✓ Sous-compte ECOTITANIUM -Dollars- n° 95060, créances émises sur les Acheteurs du Client situés en France.

Dans le cadre de cette subdivision, c'est donc le solde général de ce compte unique après compensation des crédits et débits qui sera considéré à tout moment et, en particulier quand les opérations viendront à cesser, comme le solde du compte courant, entre les parties.

8

D3

Avenant N° 1 du contrat d'affacturage France n°95 060

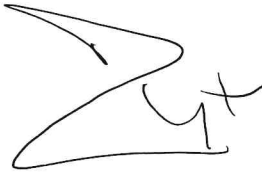
Toutes les autres Conditions générales et Particulières du contrat restent inchangées.

Le présent avenant prend effet à sa date de signature.

Fait en deux exemplaires à Paris, le 07/12/2018.

LE CLIENT

Crédit Agricole Leasing & Factoring



Cachet et Signatures autorisées

MARC BLANCHARD
Administrateur

EcoTitanium

Siège social:

Tour Maine Montparnasse
33, Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

S.A.S. au capital social de 23 005 000 euros
R.C.S. Paris 801 118 399 - SIRET: 801 118 399 00014
APE: 2599B - TVA: FR80 801 118 399

Crédit Agricole Leasing & Factoring
12 Place des Etats-Unis - CS 20001
92548 Montrouge Cedex

Tel: +33 (0)1 57 72 30 30
Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution
Société d'Assurances - N° Orias 07030220 (www.orias.fr)
Société au capital de 195 257 220 euros - 692 029 457 RCS Nanterre

